

Adelars TNS

ASSOCIATION POUR TNS



La veille Juridique – Mars 2026

Adelars TNS : Accompagnement et conseil des travailleurs indépendants. Adelars TNS est une association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 au **service des travailleurs indépendants « TNS »**. Elle a pour vocation d'accompagner et de conseiller les travailleurs indépendants en les aidant à renforcer leur système de protection sociale « Santé et Prévoyance » au travers de contrat Madelin. www.adelars-tns.fr

Sommaire – La veille Juridique – Mars 2026

L'accès à la protection sociale des travailleurs indépendants dans l'Union européenne	3
Synthèse développée de l'avis du Comité économique et social européen (C/2025/2964)	3
Introduction	3
1. Un accès à la protection sociale encore insuffisant	3
2. De fortes disparités entre les États membres	4
3. Des systèmes souvent complexes et peu lisibles	4
4. L'impact des nouvelles formes de travail	4
5. Les risques sociaux et économiques	5
6. Les recommandations du CESE	5
6.1 Garantir une protection minimale pour tous	5
6.2 Simplifier les dispositifs	5
6.3 Adapter les systèmes aux nouvelles réalités du travail	5
6.4 Renforcer l'équité entre travailleurs	6
Conclusion	6
OFFRES TNS	6

L'accès à la protection sociale des travailleurs indépendants dans l'Union européenne

Synthèse développée de l'avis du Comité économique et social européen (C/2025/2964)

Introduction

Le 27 mars 2025, le Comité économique et social européen (CESE) a publié un avis consacré à l'accès à la protection sociale des travailleurs indépendants dans l'Union européenne. Cet avis s'inscrit dans un contexte de transformation profonde du marché du travail, marqué par l'essor du travail indépendant, des plateformes numériques et des formes d'emploi hybrides.

L'objectif du CESE est double : dresser un état des lieux des systèmes existants dans les États membres et identifier les lacunes afin de proposer des pistes d'amélioration. Cet avis met en lumière des enjeux sociaux majeurs, notamment en matière de sécurité économique, d'équité et de cohésion sociale.

1. Un accès à la protection sociale encore insuffisant

Le CESE souligne que, dans la majorité des États membres, les travailleurs indépendants ne bénéficient pas du même niveau de protection sociale que les salariés. Cette situation concerne plusieurs domaines essentiels :

- l'assurance chômage, souvent inexistante ou facultative ;
- la protection en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle ;
- les indemnités maladie ;
- les droits à la retraite, parfois moins favorables.

Dans de nombreux cas, l'accès à ces protections est conditionné à des régimes volontaires ou à des cotisations spécifiques, ce qui limite leur effectivité. Certains indépendants, notamment les plus précaires, renoncent à s'assurer en raison du coût ou de la complexité des dispositifs.

2. De fortes disparités entre les États membres

L'avis met en évidence une grande hétérogénéité des systèmes de protection sociale au sein de l'Union européenne. Certains pays offrent une couverture relativement complète aux travailleurs indépendants, tandis que d'autres présentent des lacunes importantes.

Ces disparités se traduisent par :

- des niveaux de protection très variables ;
- des conditions d'accès différentes ;
- des écarts significatifs dans les montants des prestations.

Cette situation pose un problème d'équité entre les citoyens européens et peut également créer des distorsions de concurrence entre les États membres.

3. Des systèmes souvent complexes et peu lisibles

Le CESE insiste également sur la complexité administrative des dispositifs existants. Les travailleurs indépendants sont confrontés à :

- des règles difficiles à comprendre ;
- des démarches administratives lourdes ;
- un manque d'information sur leurs droits.

Cette complexité constitue un frein à l'accès effectif à la protection sociale. Elle contribue également à renforcer les inégalités, car les travailleurs les mieux informés ou les mieux accompagnés sont ceux qui en bénéficient le plus.

4. L'impact des nouvelles formes de travail

Le développement des plateformes numériques et des nouvelles formes d'emploi accentue les difficultés identifiées. Les travailleurs des plateformes, les freelances et les indépendants économiquement dépendants se situent souvent dans des zones grises entre salariat et travail indépendant.

Ces évolutions posent plusieurs problèmes :

- une qualification juridique incertaine du statut des travailleurs ;
- une couverture sociale inadaptée ;

- un risque accru de précarité.

Le CESE souligne que les systèmes actuels ne sont pas suffisamment adaptés à ces transformations du marché du travail.

5. Les risques sociaux et économiques

L'insuffisance de la protection sociale des indépendants entraîne des conséquences importantes :

- une plus grande vulnérabilité face aux aléas de la vie (maladie, perte d'activité) ;
- un risque accru de pauvreté ;
- une insécurité économique durable ;
- une fragilisation de la cohésion sociale.

Ces risques concernent un nombre croissant de travailleurs, compte tenu de l'augmentation du travail indépendant dans l'Union européenne.

6. Les recommandations du CESE

Face à ces constats, le CESE formule plusieurs recommandations visant à améliorer la situation.

6.1 Garantir une protection minimale pour tous

Le CESE préconise la mise en place d'un socle commun de droits sociaux pour tous les travailleurs, y compris les indépendants. L'objectif est de garantir un niveau minimal de protection, quel que soit le statut professionnel.

6.2 Simplifier les dispositifs

Il est nécessaire de rendre les systèmes plus accessibles et plus lisibles. Cela passe par :

- une simplification des règles ;
- une meilleure information des travailleurs ;
- une réduction des démarches administratives.

6.3 Adapter les systèmes aux nouvelles réalités du travail

Le CESE recommande d'adapter les cadres juridiques et sociaux aux nouvelles formes d'emploi, notamment celles issues de l'économie numérique. Il s'agit de mieux prendre en compte les situations hybrides et de réduire les zones d'incertitude.

6.4 Renforcer l'équité entre travailleurs

Le CESE appelle à une convergence progressive des niveaux de protection entre les États membres et entre les statuts professionnels. L'objectif est de réduire les inégalités et d'assurer un traitement plus équitable.

Conclusion

L'avis du CESE met en évidence les limites actuelles de la protection sociale des travailleurs indépendants dans l'Union européenne. Malgré certaines avancées, de nombreuses lacunes subsistent, notamment en matière d'accès, d'équité et d'adaptation aux évolutions du marché du travail.

Face à l'essor du travail indépendant et aux transformations économiques en cours, il apparaît essentiel de renforcer les systèmes de protection sociale afin de garantir une meilleure sécurité économique et sociale à l'ensemble des travailleurs.

Cet enjeu est au cœur du modèle social européen et conditionne, à long terme, la cohésion et la résilience des sociétés européennes.

OFFRES TNS

Avec plus de 70 ans d'expérience, Lamie mutuelle propose un accompagnement 100% en ligne spécialement dédié aux travailleurs non-salariés et indépendants.

L'offre Mutuelle Santé se décline en 5 formules, accessibles dès 22€ :

- **Emeraude** : l'essentiel pour bien démarrer, sans superflu.
- **Menthe** : le juste équilibre entre protection et liberté.
- **Opale** : une couverture fiable pour avancer en toute confiance.
- **Océan** : une protection étendue pour plus de sérénité au quotidien.
- **Abysses** : une couverture complète, sans compromis.

Éligible à la loi Madelin, l'offre inclut l'accès à un réseau de soins ainsi qu'un service de téléconsultation illimité, pour accompagner chaque entrepreneur simplement, à chaque instant.

Lamie mutuelle renforce également la protection de l'activité des TNS grâce à son offre de **Prévoyance**.

- Elle assure un maintien des revenus en toutes circonstances jusqu'à **75€/jour**.
- En cas d'invalidité, la prévoyance offre une rente pouvant atteindre **1 350€/mois**.
- Et pour protéger ces proches, un capital pouvant aller jusqu'à **90 000€** est prévu en cas de décès.

Des conseillers sont disponibles à tout moment pour échanger et accompagner chaque besoin, avec une prise de rendez-vous simple et rapide via ce lien : <https://calendly.com/antoine-salinas-lamie-mutuelle/un-rendez-vous-pour-mieux-vous-guider>

www.lamie-mutuelle.fr

Régime social/ Protection sociale

Statut	Affiliation de principe	Cotisations	Protection sociale
Conjoint collaborateur	Régime général en qualité d'indépendant	Ne paye pas de : • Cotisations assurance maladie-maternité ; • Cotisations d'allocations familiales ; • CSG-CRDS ⚠ En cas de revenus faibles, des cotisations minimales doivent être versées au titre, de la retraite de base, l'invalidité-décès, les indemnités journalières et la formation professionnelle (couverture partielle).	• Maladie ; • Maternité ; • Accident du travail ; • Retraite ; • Formation Professionnelle.
Conjoint associé	Régime général en qualité d'indépendant	Les cotisations sont assises sur son revenu professionnel annuel selon les mêmes taux de cotisation que le dirigeant de société.	Même chose que pour le dirigeant de société à savoir : • Santé ; • Formation professionnelle.
Conjoint salarié	Régime général en tant que salarié	Cotisations des salariés et selon le même taux.	• Maladie ; • Maternité ; • Accident du travail ; • Retraite ; • Formation professionnelle. • Assurance chômage, • Prestations familiales

⁸ Site Urssaf Travailler avec votre conjoint - Urssaf.fr ; Code de la sécurité sociale (CSS) Article L.622-3 ; D 622-1 et s. ; CSS L.663-1 et s. ; CSS L.161-22